



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 décembre 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre

Rectificatif

Paragraphe 26 à 28

Remplacer le texte existant par le suivant :

26. Au cours de la période considérée, le Comité des personnes disparues à Chypre a tenu 20 réunions qui ont permis d'avancer sur un certain nombre de points. Le 30 juin, il est parvenu à un accord de principe sur un programme commun d'exhumation et d'identification des corps devant commencer au printemps 2006. Un autre accord est intervenu en septembre sur la création dans la zone tampon d'un laboratoire anthropologique, où seront entreposés les restes collectés des deux côtés. Une fois mis en place, ce laboratoire sera doté en personnel par l'Inforce Foundation Centre for Forensic Science Technology and Law, institution basée au Royaume-Uni. Le 11 novembre, le Comité des personnes disparues a annoncé que, si les préparatifs se déroulaient comme prévu, le programme d'exhumation et d'identification des corps commencerait au printemps de 2006. Ce programme, qui devrait être financé au moyen de contributions volontaires pour couvrir tous les coûts, devrait durer trois à quatre ans. Il sera exécuté sous les auspices du Comité des personnes disparues et les fonds seront administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement. Les dépenses ont jusqu'à présent été couvertes par des fonds fournis par les Chypriotes grecs ainsi que par la Grèce et le Royaume-Uni.

27. Pour le programme d'identification par l'ADN, le Comité bénéficiera de la coopération d'un département de l'Institut chypriote de neurologie et de génétique. Il a été convenu que l'Institut bénéficierait du concours de deux chercheurs chypriotes turcs. Par ailleurs, la modernisation d'un laboratoire chypriote turc est en cours pour contribuer au programme d'exhumation et d'identification. En juillet, le Comité a recruté deux conseillers scientifiques, un chercheur chypriote grec et un chercheur chypriote turc, pour aider à exécuter le programme d'identification par l'ADN des personnes disparues des deux communautés.



28. Pendant environ six semaines en été, le Comité a mené un programme d'exhumation d'urgence dans le nord, sous la supervision d'un expert légiste d'Inforce. Les résultats ont été positifs. Entre-temps, le 21 novembre, le Gouvernement turc s'est engagé à verser une contribution financière pour les travaux du Comité.
